

**VILLE DE SIN LE NOBLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 13 SEPTEMBRE 2016**

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016**  
**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
<b>HOURNON</b> Jean-Paul		<b>X</b> Procuration à Monsieur le Maire		
<b>MASCLET</b> Johanne	<b>X</b>			
<b>CARREZ</b> Didier		<b>X</b> Procuration à Jean-Claude DESMENEZ		
<b>FAIVRE</b> Caroline	<b>X</b>			
<b>ALLARD</b> Patrick	<b>X</b>			
<b>TAILLEZ</b> Isabelle	<b>X</b>			
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	<b>X</b>			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée	<b>X</b>			
<b>DELVAL</b> Freddy	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Dimitri	<b>X</b>			
<b>DAMBRIN</b> Pascal	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Jean-Luc	<b>X</b>			
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel	<b>X</b>			
<b>JARUGA</b> Henri		<b>X</b> Procuration à Fatima LESPAGNOL		
<b>LESPAGNOL</b> Fatima	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Lise	<b>X</b>			
<b>SALPETRA</b> Elise		<b>X</b> Procuration à Lise WIDIEZ		
<b>DORNE</b> Sylvie		<b>X</b> Procuration à Pascal DAMBRIN		
<b>BEDENIK</b> Claudine		<b>X</b> Procuration à Christiane DUMONT		
<b>BERLINET</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>GEMZA</b> Joselyne	<b>X</b>			
<b>SANTERRE</b> Françoise	<b>X</b>			
<b>DUMONT</b> Christiane	<b>X</b>			
<b>BRIDOUX</b> Josyane		<b>X</b> Procuration à Jean-Pierre STOBIECKI		
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>WOSINSKI</b> Bruno	<b>X</b>	<b>X</b> Procuration à Lucie DEBLANGY jusque 20h15		
<b>POP</b> Cerasela				
<b>GUERIN</b> Victor	<b>X</b>			
<b>DEBLANGY</b> Lucie	<b>X</b>			
<b>CAMPISANO</b> Vincent			<b>X</b>	
<b>POULAIN</b> Daniel				<b>X</b>

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose de déclarer ouvert les travaux de la réunion du Conseil municipal de ce soir [...inaudible] avec de nombreux Conseils municipaux programmés d'ici la fin de l'année et nous travaillerons au cours de ces Conseils municipaux notamment sur le plan pluriannuel de gestion, plan pluriannuel d'investissement, le débat d'orientation budgétaire et l'adoption du budget primitif 2017 puisque vous savez que j'ai fixé comme objectif que le budget primitif 2017 soit adopté avant le 31 décembre pour ouvrir l'année 2017 avec tous les outils de pilotages de la collectivité au niveau budgétaire.

Donc, je peux vous donner déjà le calendrier institutionnel tel qu'il a été fixé pour la fin de l'année : un Conseil municipal le 17 octobre, où nous travaillerons sur le débat d'orientation budgétaire, un Conseil municipal le 14 novembre et enfin un Conseil municipal le 12 décembre où nous adopterons le budget primitif 2017, le plan pluriannuel d'investissement et le plan pluriannuel de gestion. Alors je répète, 17 Octobre pour le DOB, le 14 novembre et 12 décembre. Et puisqu'on travaille en prospective, je vous donne d'ores et déjà également la date des vœux à la population qu'on a fixée. C'est donc le 14 janvier 2017 à 18h30.

Il nous reste une date à caler, qui est la date du séminaire de travail entre le bureau municipal et les élus des groupes minoritaires pour un point. Nous faisons ces réunions deux fois par an comme nous en sommes convenu : un point sur les grands dossiers de la collectivité et notamment en cette fin d'année pour travailler ensemble sur le plan pluriannuel d'investissement et le budget primitif 2017. Donc nous contacterons les groupes dans les jours qui viennent pour fixer une date qui convienne à tout le monde et éviter qu'il y ait une date où il y ait des impossibilités. Nous viserons sans doute la première quinzaine du mois de novembre pour ce séminaire de travail entre les différents groupes minoritaires et le bureau municipal.

Alors comme à chaque fois les quatre commissions municipales ont été réunies en amont de la réunion de ce conseil. La commission n°1 et commission n°2, le 7 septembre, la commission n°3 et la commission n°4, le 5 septembre. Afin de respecter le principe d'information des conseillers municipaux, les comptes rendus de ces quatre réunions de commission ont été joints au dossier du Conseil municipal, pour la C3 et la C4. Ils ont été déposés sur table - c'est ce que vous trouverez dans la pochette - pour la commission n°1 et n°2 qui se sont tenues plus tardivement. Alors le compte rendu sommaire de la réunion de Conseil municipal du 7 juillet dernier a été comme à chaque fois, affiché en mairie sous-huitaine et sur le site internet de la Commune.

Le compte rendu sommaire et les PV des réunions du Conseil municipal du 7 juillet, du 31 mai ont été annexés au conseil, puisque pour rappel le procès-verbal du 31 mai avait été envoyé uniquement pour information aux élus avant le conseil du 7 juillet mais n'avait pas été proposé aux votes pour adoption. Et tant que j'y pense, il y aura donc une petite modification sur le PV du 31 mai, puisque Monsieur Victor GUERIN y figure comme présent alors qu'il avait été empêché puisqu'il avait été victime d'une agression juste avant le Conseil municipal. Donc nous avons également joint au dossier de Conseil, le compte rendu de la commission de délégation de services publics qui s'est tenue le 8 juillet 2016, le budget supplémentaire 2016, le tableau récapitulatif, concernant le diagnostic des établissements recevant du public et des installations ouvertes aux publics pour le dépôt d'agenda d'accessibilité programmé. Enfin, il est à noter que ces documents concernant l'avenant n°2 pour la délégation de service public de production d'énergie calorifique à Sin-le-Noble, ont été adressés aux élus quinze jours au moins avant la séance et ces documents sont une note de présentation, un projet d'avenant, des annexes, notamment le compte d'exploitation et le compte-rendu de la commission de la délégation service public. Donc, ces précisions liminaires effectuées, je vous propose de proposer à la vérification des conditions du quorum, par l'appel nominal et pour ce faire de désigner un secrétaire de séance, en l'occurrence Dimitri WIDIEZ et je vous propose de ....c'est Lise? Alors Lise allez, honneur aux dames, donc en l'occurrence c'est Lise WIDIEZ. Je vous propose de nous exonérer comme de coutume du vote à bulletin secret si tout le monde en est d'accord, et avant de passer la parole à Lise pour l'appel nominal, je dois vous présenter les excuses de Vincent CAMPISANO qui m'a demandé de bien vouloir l'excuser, puisqu'il vient de perdre son papa, de Jean-Paul HOURNON qui a subi vendredi une légère intervention chirurgicale et j'ai eu cet après-midi un appel de Didier CARREZ qui est souffrant. Et je profite également, puisqu'on parlait de la disparition du papa de Vincent CAMPISANO pour renouveler, au nom du Conseil municipal, nos sincères condoléances à Jean-Pierre STOBIECKI pour le deuil qui l'a touché récemment. Toutes nos condoléances Jean-Pierre.

Je passe la parole à Élise pour l'appel nominal

Mme WIDIEZ : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Lise, on me signale que Daniel POULAIN n'est pas excusé donc il arrivera peut-être en cours de séance également, simplement il faut préciser que Patrick ALLARD est excusé car son beau-père est hospitalisé d'urgence, c'est ce qui explique ces excuses, donc avec cet appel nominal...

Mme WIDIEZ : J'ai oublié Mme Lucie DEBLANGY.

M. Le MAIRE : Alors Madame DEBLANGY, allez-y.

Mme WIDIEZ : Appel.

M. le MAIRE : Merci Lise. Donc les conditions de quorum sont réunies et donc nous pouvons aborder l'ordre du jour en adoptant les deux procès-verbaux des deux dernières réunions de Conseil municipal tenues le 31 mai et le 7 juillet. À noter comme je vous le disais, le procès-verbal du 31 mai mentionne à tort la présence parmi nous de Monsieur GUERIN. Donc je vous propose d'adopter les deux procès-verbaux sauf si vous avez des questions ou des remarques avec ce point de modification. Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Le MAIRE : Donc avant d'aborder l'ordre du jour, comme à chaque fois, un rapide retour sur les événements survenus depuis notre dernière réunion, que je souhaite porter à votre connaissance. À commencer par le lendemain du Conseil municipal du 7 juillet, donc la commission de délégation du service public qui s'est réunie le 8 juillet. Nous examinerons tout à l'heure les suites de cette réunion.

Un CHSCT le 8 juillet pour signaler le beau travail qui est mené par les équipes sur la rédaction du document unique et je pense que c'est vrai, ce ne sont pas des choses que l'on voit tous les jours, ça serait peut-être bien que l'on fasse un point lors d'une commission, une présentation, parce que nous avons nommé un préventionniste en interne qui a fait le tour des 58 bâtiments publics, qui a fait le tour de tous les services et qui fait vraiment au quotidien un très beau travail puisqu'il n'y avait pas de CHSCT, il n'y avait pas de document unique. Donc c'est un remarquable travail qui est effectué par les services. Une rencontre également, toujours le 8 juillet, une rencontre des animateurs, donc à l'initiative de Didier CARREZ qui avait souhaité avant la saison, -et là aussi c'est une nouveauté, - qui est une réunion en soirée de l'ensemble des animateurs qui allaient œuvrer pendant juillet et août au contact de nos centres. Donc là-aussi c'était bien, puisque c'est l'occasion de rappeler ce qu'est le métier d'animateur. Donc il y a eu une charte de l'animateur qui leur a été proposée une réunion de travail, des échanges. Donc c'était une réunion très intéressante.

Comme celle que nous avons tenue le 12 juillet avec les services du Département pour entreprendre un plan de rénovation des voiries départementales qui traversent la ville de Sin-le-Noble.

Le 14 juillet « les quartiers d'été » avec le Comité des fêtes des Epis.

Le 26 juillet, une visite des techniciens de la ville et de La Poste, au niveau de La Poste des Epis. Donc nous avons une délégation importante, je pense qu'il y avait 16 personnes de La Poste, dont beaucoup venaient de Paris pour travailler sur la réouverture potentielle du bureau de poste. Donc on notera pour le procès-verbal l'arrivée de Jean-Michel CHOTIN.

M. CHOTIN : Bonjour tout le monde

M. le MAIRE : Bonjour Jean-Michel, le 1<sup>er</sup> août, les 110 ans d'Emilienne WAQUIER, puisque si vous ne le saviez pas je vous en informe, Sin-le-Noble compte dans sa ville la doyenne du Nord Pas de Calais Emilienne WAQUIER qui a 110 ans.

Les 6, 7, 8, 9 août la Ducasse de la Brasserie, dans un quartier, avec l'association Comité des fêtes de la Brasserie et du Vieux Faubourg. Et tout au mois d'août, toute une série de réunions que nous avons tenues avec les services, avec les assistants à maîtrise d'ouvrage.

À commencer, le 9 août avec un assistant de maîtrise d'ouvrage sur un diagnostic des voiries, toujours avec Jean-Claude DEMENEZ et Jean-Paul HOURNON, donc nous avons une assistance à maîtrise d'ouvrage qui a diagnostiqué l'ensemble de nos voiries.

Le même jour, notre réunion sur la sécurisation des sorties d'écoles avec toujours une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le 10 août, 3 réunions publiques, puisque vous savez que nous avons consacré une partie de l'été à des rénovations de voiries pour la rue Lemette, rue Lebas, rue Croizat.

Quartier d'été du Marais le 15 août.

Le 18 août une visite de « l'Ilot Jeanne d'arc ». Ce sont toutes ces maisons à côté de l'église avec l'ancienne Poste et ces petites maisons en briques qui sont murées depuis des années. Donc nous sommes allés visiter avec le propriétaire qui est Norévie, une réunion intéressante. J'espère que nous arriverons à relancer un projet qui satisfasse les uns et les autres, en tout cas c'était une après-midi intéressante.

Les Quartiers d'été qui ont continué leurs cours, le 20 août avec cette fois-ci le quartier des Hauts de Sin avec l'association du même nom.

Des travaux rue Lemette du 18 au 22 Août, rue Lebas et Croizat du 19 au 23 août, rue Toussaint Husson du 24 au 31 Août.

Le 24 août un repas intergénérationnel dans le cadre de l'année bleue. Une réunion avec le bailleur Partenord pour relancer le projet de l'accession sociale dans le cadre de la rénovation urbaine au niveau des Epis. Donc ça repart bien. Et des fêtes de fin de centre pour les centres Perret, les centres Anne Frank et de la Sucrerie. Là aussi si Didier CARREZ avait été là il aurait pu faire un point, il l'a fait en commission mais deux très beaux mois pour les centres cet été. Le 25 août un comité de suivi pour la réhabilitation de Matisse, dossier sur lequel nous avançons fortement également. Donc l'ancienne école réhabilitée en centre social, donc là ça avance avec l'architecte.

Un très beau festival par une association Sinoise, le festival Sin Manga le 27 et le 28 août.

Le 28 août la libération de Sin-le-Noble /Dechy.

Le 29 août l'inauguration de la micro crèche du Raquet « Au Village des Grenouilles ».

Le 31 août, une visite d'un chantier école et là aussi, nous délibérons tout à l'heure sur une convention avec la Direction Départementale de la Protection judiciaire de la jeunesse suite à ce premier chantier qui a été réalisé au niveau du service des fêtes.

Le 2 septembre une conférence de presse avec Monsieur le Sous-Préfet et trois directeurs de Pôle Emploi de Douai, Somain et Sin-le-Noble pour l'organisation d'un forum de la formation qui s'est tenu à Sin-le-Noble.

Le 3 septembre, le départ du premier groupe des séniors pour Lacanau donc c'était samedi d'avant.

Le 6 septembre un diagnostic. Nous avons travaillé avec un cabinet, avec Freddy DELVAL cette fois-ci avec le cabinet qui a fait le diagnostic sur notre téléphonie et notre informatique.

Le 8 septembre le Forum de la Formation à la salle Henri Martel, avec 400 candidats venus recruter des organismes de formation en présence de Monsieur le Sous-Préfet et de Monsieur Frédéric NIHOUS, Conseiller régional, qui sont tous les deux les co-présidents du service public de l'emploi.

Le 9 septembre, une réunion avec les agriculteurs et les maraichers de Sin-le-Noble qui avaient subi des problèmes d'inondations et comme le Conseil Régional créé un fonds de soutien nous avons organisé une réunion avec eux pour leur venir en aide. Et l'assemblée générale du tennis de table. L'occasion, là-aussi de faire le point avec eux sur les travaux de la salle Carnot qui avancent bien. Nous serons dans les délais pour une livraison et une inauguration avant la fin de l'année et fêter avec le club dignement ses 50 ans.

Le 10 septembre le retour du 1<sup>er</sup> groupe des séniors de Lacanau. Je suis allé les accueillir, je cherche Isabelle ... Isabelle est là ... Isabelle a accompagné à 7 heures du matin ceux qui partaient le 2<sup>ème</sup> groupe et moi j'ai accueilli à 8 heures du soir c'était plus facile pour moi donc merci Isabelle de t'être levée de bonne heure, donc les 2 groupes pour Lacanau.

Hier, la réunion du comité consultatif du monde associatif avec lequel on a travaillé sur 3 dossiers : la soirée du bénévolat donc qui se tiendra le 24 septembre, travaillé avec eux sur l'utilisation, le règlement d'utilisation des salles municipales et travaillé avec eux sur la création d'un site Internet associatif sur lequel les services municipaux travaillent. Donc très belle réunion avec une forte participation du tissu associatif. C'est la 3<sup>ème</sup> réunion du CCMA en quelques semaines. La fin des travaux de la rue Croizat et de la rue Neuve hier. Donc ça y est c'est ré-ouvert. Et également hier, mais ce n'était pas chez nous mais je peux vous l'annoncer, il y avait une réunion de comité hygiène sécurité et conditions de travail de La Poste, et donc nous avons eu la direction de La Poste ce matin. Donc ils nous confirment un avis favorable pour la réouverture du bureau de Poste des Epis. Donc normalement le combat de dix-huit mois devrait aboutir à la réouverture de ce bureau de poste. Nous vous en dirons un peu plus, en tout cas c'est une excellente nouvelle pour le quartier des Epis.

Et aujourd'hui ce matin une réunion à la CAD sur le fonds de travaux urbains donc qui porte sur des micros projets d'aménagement en lien direct avec la population. Donc c'est le dossier de l'éradication des garages à l'abandon avec de l'amiante volatile, avec des dépôts d'ordures au niveau du Bivouac. Donc normalement ça avance bien là aussi. Autre bonne nouvelle de cet Été, nous avons sollicité une subvention DETR pour l'éclairage des équipements sportifs. Nous avons eu un accord sur cette subvention, nous pourrons donc terminer ce que nous avons commencé l'année dernière.

Donc nous pourrons noter dans le PV l'arrivée de Patrick ALLARD. Je le remercie parce que je l'avais excusé par rapport à son beau-père. Donc il a réussi à se libérer.

Alors l'Été n'a pas été une période de repos, je vous l'ai dit tout à l'heure, tous les diagnostics, tous les travaux et notamment les travaux de voiries, travaux sur la salle Carnot, sur Matisse, sur Rousseau, sur Foucaut, sur les terrains synthétiques. Nous le verrons tout à l'heure sur le budget supplémentaire et notamment avec les services et les élus, les séminaires de travail sur l'élaboration du PPI, en remontant les besoins et en commentant les premiers chiffrages. Quelques mauvaises nouvelles et notamment nous reviendrons dessus également lors du budget supplémentaire puisque nous aurons à passer une provision pour risques puisque nous avons un contentieux qui a été déclenché par Eiffage à hauteur de plus de 1,8 millions d'euros sur la construction du groupe scolaire. Mais nous en parlerons tout à l'heure au niveau du budget supplémentaire et nous avons aussi reçu une facture pour des études qui dataient de 2009 pour la chaufferie : 75 842 euros. Donc qui n'était pas au budget. Donc c'est vrai qu'on le verra tout à l'heure au niveau du budget supplémentaire. Donc je vous propose d'aborder l'ordre du jour après ces quelques remarques formulées, en commençant page 9 par l'état des décisions directes. Si vous avez des questions ou des remarques sur ces décisions directes ? Non ! Donc nous pouvons aborder la délégation de l'administration générale dont je suis le rapporteur. A commencer par une première délibération sur une délégation du service public de production d'énergie calorifique et qui consiste à un avenant n°2.

## **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

### 1-Délégation du service public de production d'énergie calorifique de Sin le Noble – Avenant n°2

Un projet de délibération qui est le fruit du travail mené en amont par la commission consultative des services publics locaux et la commission de délégation des services publics et cet avenant a pour but de corriger des déséquilibres en matière de risque induit par la différence entre les validations initiales du marché et la réalité actuelle de celui-ci. Donc dans la note de synthèse on vous rappelle que la délégation à la société DALKIA a été passée en juin 2011 du réseau de production calorifique s'étend sur 20 ans soit jusqu'en juin 2031. Le Conseil municipal lors de sa dernière réunion en juillet 2016 a examiné le rapport annuel obligatoire du délégataire qui retraçait les comptes et l'analyse de la qualité du service. Ce rapport avait été examiné par la commission consultative des services publics locaux et ce rapport met en exergue plusieurs éléments de contextes à savoir un décalage dans le temps du développement de la zone de l'éco quartier qui entraîne un déficit de puissance souscrit par rapport au business-plan d'origine. Et ce qui se traduit par un manque à gagner de 390 000 euros HT par an. Il y a également d'autres éléments de contexte, des aléas techniques, des réajustements qui sont liés aux fondations, la modification du tracé de réseau... Tout ça génère un surcoût de 2 395 484 euros HT d'investissement par rapport au cahier des charges initial. Egalement la subvention ADEME qui a été réellement attribuée et qui est inférieure de 476 000 euros au montant prévisionnel et enfin la TICGN (la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) qui était figée pendant des années inscrit depuis la loi de finances de 2014 dans une dynamique et dans un schéma inflationniste et en plus l'exonération de certains bâtiments est abandonnée. Donc le délégataire a quand même limité les pertes en développant commercialement le réseau comme pour le centre hospitalier mais les conditions de contrat de concession qui étaient définies en 2011, l'étaient au regard du marché de l'époque et du projet de développement de l'éco quartier. Il s'avère donc nécessaire de corriger les termes financiers par la voie d'un avenant,- l'avenant n°2 - et cet avenant impacte le contrat initial de 9,77% et ce qui représente un coût pour la Commune de 12 147 euros HT. Voilà la présentation de cette note de synthèse, et donc la délibération qui vous est proposée page 15 vous propose en son article 1 d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation au service public pour un montant de 12 147 euros HT sur la base des consommations 2014/2015 TICGN comprise soit une plus value de 9,77%. L'article 2 vous demande de prendre acte des modifications qui sont opérées par l'avenant n°2 sur le contrat

initial. Et on vous rappelle que cet avenant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 et que toutes les autres clauses du contrat restent inchangées et demeurent applicables et, comme à chaque fois, on vous précise que les crédits seront prélevés sur le budget en son chapitre 011 et on vous demande de m'autoriser à signer ledit avenant et à accomplir les formalités afférentes. En pièces jointes vous avez l'avenant n°2, vous avez l'avis unanimement favorable émis par la commission consultative du service public du 8 juillet 2016 et je vous signale que la commission n°1 qui a examiné cette délibération a émis un avis favorable et unanime. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Donc adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

La deuxième délibération, toujours au niveau de la délégation des affaires générales.

#### 2- Réalisation de chantiers école dans le cadre des missions d'insertion du service territorial éducatif et d'insertion Sin le Noble/Maubeuge de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord

M. le Maire : Et on vous propose un partenariat pluri annuel. La note de synthèse vous rappelle que le Conseil municipal avait décidé le 31 mai 2016 de conclure un partenariat avec cette même direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse pour l'accueil d'un chantier éducatif de jour du service territorial éducatif et d'insertion et qui est implanté depuis une année maintenant à Sin-le-Noble. Pour rappel ce service fait bénéficier à des mineurs qui sont confiés à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, une prise en charge éducative structurée par des activités de jour et qui se définissent par la construction d'un parcours personnalisé qui est décliné entre des temps collectifs et des temps d'accompagnements individuels. Donc l'acquisition de compétences sociales et/ou professionnelles par ces jeunes de 16 à 18 ans peut être favorisé par des stages d'immersion dans les entreprises ou par des chantiers école dont le premier, je vous le disais tout à l'heure a consisté en la remise en peinture du service des fêtes et ça a été une très belle réussite. Nous sommes allés le visiter la semaine dernière. C'est pourquoi, dans la continuité des débats du Conseil municipal du 31 mai 2016, nous vous proposons de pérenniser ce partenariat et de le rendre pluriannuel en précisant que ce partenariat s'inscrit dans la démarche de sensibilisation à la chose publique de la Commune, puisque nous accueillons déjà des personnes qui ont été condamnées à des travaux d'intérêts généraux. La délibération page 19 et page 20, vous propose d'accepter le principe d'extension du partenariat entre la DPJJ et la Commune, par la mise en place d'un chantier école, du service territorial éducatif et d'insertion implanté à Sin-le-Noble et de décider en l'article 2 de la pluriannualité de ce partenariat pour une durée de 4 ans avec un partenariat qui aura pour vocation la mise en place de chantier école. On vous précise que les modalités de mise en œuvre de ce partenariat seront matérialisées par une convention cadre qui est jointe en annexe pages 21-22-23-24-25-26-27. On vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes et on vous rappelle que les dépenses seront prélevées au budget communal en ses chapitres 011 et 012 mais surtout chapitre 11. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Là c'est juste un chantier peinture, mais lorsque nous sommes allés visiter on avait déjà discuté d'un chantier relatif à la végétalisation des espaces verts. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur cette délibération ? Non ! Donc je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 3- Marché public formalisé passé en procédure d'appel d'offres ouvert, fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire et la crèche

M. le Maire : Nous sommes page 29. Une délibération administrative relative à un marché public formalisé qui est passé en procédure d'appel d'offres ouvert pour des fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire et la crèche et on vous explique dans la note de synthèse qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 9 mars 2016 pour une procédure d'appel d'offres ouvert en matière de fournitures de denrées alimentaires pour les besoins du restaurant scolaire et de la crèche. Le marché a été décomposé en 12 lots avec une remise des offres prévues au 28 avril à 16h30 et nous avons réceptionné 31 candidatures. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 11 mai 2016 à 15h30. Les offres

ont été analysées par le régisseur du restaurant scolaire qui a défini les offres les mieux-disantes au regard des critères de pondération qui étaient initialement définis. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 juin à 16h30 et a attribué les lots conformément aux propositions du régisseur. Donc il revient désormais au Conseil municipal d'autoriser la signature des marchés. C'est l'objet de la délibération qui vous est proposée page 31. Avec l'article 1<sup>er</sup> qui vous demande de m'autoriser à signer le marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire et la crèche de la Commune, décomposé en 12 lots : produits d'épicerie et de conserves, sauces, produits surgelés, produits laitiers, briquettes de laits, viandes et charcuteries, viande de porc, viandes cuites sous vides, pains, pâtisseries, viennoiseries, boissons, fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et enfin le lot 12 fruits et légumes frais et préparés. Donc on vous précise dans cette délibération que le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification et qu'il peut être renouvelé 3 fois par période de une année. Et on vous rappelle qu'évidemment, les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits à notre budget communal en son chapitre 23.

Y a-t-il des questions ? Des remarques sur cette délibération ? Non ! Donc délibération adoptée à l'unanimité. Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Merci beaucoup.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **II/-TRAVAUX, FONCIER**

#### **4- Dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la commune**

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante qui est celle de la délégation des travaux fonciers, dont le rapporteur est normalement Jean-Paul HOURNON mais comme il a été opéré vendredi il ne peut pas se déplacer pendant quelques temps donc je vais essayer de le remplacer. Nous sommes page 37 pour le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée de la Commune que l'on connaît plus sous le terme d'Ad AP. Donc c'est une délibération à vocation administrative qui vise à formaliser le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée de la Commune et qui complète le dossier transmis aux services préfectoraux. Le dossier a été rempli mais il faut une pièce indispensable qui est une délibération du Conseil municipal. Donc on vous rappelle dans la note de synthèse page 37, que la loi de 2005 fixe l'obligation au propriétaire exploitant d'établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public de rendre accessible leurs sites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mais elle n'a pas été suivie d'effets. Donc une ordonnance en date du 26 septembre 2014 a créé l'agenda d'accessibilité programmée. Donc cet Ad'AP est un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé de 3 à 9 ans. La Commune devait déposer un dossier Ad'AP avant le 27 septembre 2015 et la Commune a obtenu un report de 11 mois qui a décalé la date au 27 août 2016. Donc le Conseil municipal a d'ailleurs délibéré à ce sujet le 30 septembre 2015 et depuis la Commune s'est assurée les services de la société ADAPTE pour mener un diagnostic de l'ensemble des établissements municipaux ce qui nous a permis d'estimer les travaux à réaliser. Donc le coût de ces travaux est de 3 461 467 euros TTC. Il faudra donc ponctionner sur les finances communales et il convient donc de les planifier dans le temps puisque nous avons de 3 à 9 ans pour les faire. Donc précisons juste que ces 3 461 467 euros ne prennent pas en compte les chiffrages des projets de réhabilitation que nous menons sur des bâtiments. Dedans il n'y a donc pas les coûts de réhabilitation par l'accessibilité de Matisse de Carnot de Rousseau, de Foucaut, de Curie. Donc quand on parlait il n'y a pas si longtemps de 5 millions d'euros pour l'accessibilité était vraiment dans les clous puisque là on est à 3 461 467 euros et il y a des bâtiments importants de la Commune qui ne sont pas repris dans cet Ad'AP puisque l'on revoit le bâtiment et donc réhabilitant le bâtiment on est obligé de le mettre aux dernières normes d'accessibilité. Ce chiffrage de 3 461 467 euros TTC est important et au regard des résultats de l'étude qui a été menée, des contraintes financières de la Commune, des contraintes techniques, une dérogation pour lisser l'effort de la Commune sur 9 ans sera sollicitée. La délibération qu'il vous est proposé d'adopter est page 39 et 40. On vous propose dans son article 1 une prise d'acte des résultats de l'étude d'accessibilité qui a été menée au cours du premier semestre 2016, portant sur l'accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public de la Commune. Installations ouvertes au public c'est par exemple un cimetière ou un stade. En son article 2 on vous demande de m'autoriser à déposer l'agenda d'accessibilité programmée de la Commune et à accomplir toutes les formalités nécessaires y afférentes et notamment signer les actes nécessaires à son exécution et en précisant que les dépenses relatives seront

prélevées sur les dépenses inscrites au budget 2016. La commission compétente qui est la numéro 4 a longtemps travaillé sur cet agenda d'accessibilité programmée et a émis un avis unanime et favorable.

Y a-t-il des questions ou des remarques ou est ce que nous pouvons mettre au vote cette délibération ?

Donc y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc la délibération sur le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup. Et nous y reviendrons dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement puisque c'est sur neuf ans il faudra programmer 400 000 euros par an pour les questions d'accessibilité et au-delà des sommes budgétaires c'est aussi réussir à trouver le bon délai pour faire tous les travaux dans ces lieux qui sont ouverts au public. Donc ce n'est pas facile.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le Maire : Nous passons à la délégation des affaires financières et l'examen du budget supplémentaire 2016 et nous sommes page 43.

### **III/- AFFAIRES FINANCIERES**

#### **5- Budget supplémentaire 2016**

M. le Maire : La note de synthèse vous rappelle qu'il nous faut intégrer les résultats de l'exercice 2015 au budget supplémentaire conformément à l'affectation que nous avons décidé lors du Conseil municipal du 19 mai 2016.

Donc on vous rappelle ces résultats, un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 192 293,82 euros, un excédent d'investissement 1 032 357,32 euros, un excédent de fonctionnement reporté de 2 202 875,87 euros et également les restes à réaliser donc en dépenses 4 906 651,14 euros et en recettes 2 682 000 euros. Et qu'au-delà de l'intégration des résultats de l'exercice 2015, le budget supplémentaire intègre également les modifications du budget primitif en recettes et en dépenses afin de tenir compte de la réalité de la situation. Donc je vous propose de vous référer à votre budget supplémentaire voté par nature pour que nous puissions en faire le détail. Alors notamment page 6, où nous avons une vue d'ensemble, une présentation générale des budgets tant en fonctionnement qu'en investissement et où l'on voit bien l'excédent de fonctionnement reporté de 2 202 875,87 euros et en investissement le reste à réaliser de l'exercice précédent 4 906 651,14 euros en dépense et 2 682 000 euros en recette.

Au niveau des recettes de fonctionnement, et nous sommes là page 7 dans le bas de la page même si la présentation commence par les dépenses, il est toujours intéressant de voir d'abord le nombre de recette avant de les dépenser. En recettes, « des impôts et taxes », au chapitre 73 pour 46 512 euros donc là c'est l'inscription comptable d'une décision d'une délibération qui est examinée ici qui est 49 610 euros pour l'harmonisation des taux de la TEOM. Nous intégrons une fois que nous avons délibéré dessus.

Le chapitre 74, « dotations et participations », 413 966 euros qui consistent en l'inscription des dotations politiques de la ville que nous avons obtenues pour les terrains synthétiques que nous souhaitons réaliser au stade Bassement et stade Martel. Nous ne les avons pas inscrits puisque nous pensions les faire en 2017 mais nous avons des demandes des clubs de sports, des clubs de foot pour essayer de les livrer avant l'hiver puisqu'ils ont toujours des problèmes au cœur de l'hiver quand les terrains sont gelés. C'est Patrick ALLARD qui travaille sur ce dossier. Donc normalement on va essayer de livrer les terrains synthétiques avant les premières gelées de janvier mais il faut encore avoir les crédits budgétaires. On verra qu'on les inscrit en dépenses d'investissement et comme vous le savez la DPV, la dotation politique de la ville ou dotation de développement urbain s'inscrit en recettes de fonctionnement. Nous inscrivons cette DPV. Et enfin nous inscrivons également les excédents de fonctionnement reportés de 2 202 675,87 euros ce qui nous fait un total de recettes de fonctionnement supplémentaires au budget supplémentaire de 2 666 351,87 euros.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, si vous pouvez vous référer au détail page 15 et page 16, au niveau de la page 15, le détail des dépenses 176 219,83 euros de dépenses nouvelles au niveau du chapitre 11 « charges à caractère général » pas de remarque particulière parce que c'est beaucoup d'ajustement de comptes en fonction des consommations de crédits. Peut-être une ou deux remarques, nous avons inscrit 25 000 euros parce que nous avons un problème de mэрule à traiter au niveau de la Nichée et signaler également 72 000 euros que nous réinscrivons en entretien de voirie 72 067,83 euros. Et enfin également une

étude pour 21 852 euros je ne les ai pas cités tout à l'heure c'est une étude que nous lançons sur le plan de circulation. Vous savez bien qu'à Sin-le-Noble nous avons des problèmes de circulation, de stationnement, donc nous lançons une étude sur le plan de circulation.

Au niveau du chapitre 12, celui « des charges de personnel », 237 889 euros de crédits complémentaires. Comme je l'avais dit au moment du budget primitif, nous inscrivons chaque année des dépenses très réduites pour indiquer une tendance qui est d'essayer de contenir au maximum les dépenses tout en sachant qu'au moment du budget supplémentaire il faudra aller abonder ce chapitre.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », là 15 160 euros pas grand-chose, 5000 euros de dettes de formation ça c'est pour inscrire au niveau du budget les décisions qui avaient été prises lors d'un Conseil municipal sur le budget alloué à la formation des élus. Et au budget primitif il y avait 15 160 euros d'inscrits, la délibération que nous avons prise est de ne consommer que 10 000 euros nous traduisons cette décision politique dans le budget et 20 160 euros de subventions supplémentaires au fonctionnement du CCAS.

Ensuite le chapitre suivant, qui est le chapitre 67, donc « les charges exceptionnelles » pour 90 300 euros et notamment 83 400 euros autres charges exceptionnelles. Donc là c'est un ajustement de compte à compte puisque nous avons inscrit la démolition et le désamiantage des anciennes écoles des Epis. Nous les avons inscrites en budget d'investissement mais comme derrière nous n'avons pas de budget de reconstruction, la nomenclature comptable nous oblige à inscrire en fonctionnement et non en investissement. Nous verrons tout à l'heure que nous déduisons une somme en investissement et dedans malgré tout ça reprend quand même puisque nous avons délibéré sur un avenant pour la société VITSE dans le cadre du désamiantage des écoles.

Le chapitre 023 c'est le virement supplémentaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement donc nous inscrivons 178 702,65 euros que nous virons à la section d'investissement.

Et enfin donc le gros morceau, le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section », notamment le compte 6875 une « dotation de provision risque charges exceptionnelles » pour 1 968 079,85 euros puisque nous avons été saisis par la société Eiffage de l'ouverture d'un contentieux sur la construction du groupe scolaire. Comme vous le savez, le rapport de la Chambre régionale des comptes en avait parlé en son temps sur le contrôle de la période précédente. Dès qu'il y a connaissance de la survenance d'un litige il y a obligation de passer la provision en la matière. Donc c'est ce que nous faisons sans tarder. Malgré tout en rapprochant ces chiffres de 1 968 079,85 euros de provision de l'excédent de fonctionnement que nous reportons de l'année dernière de 2 202 675 euros. Donc vous savez que c'était exceptionnel parce que nous avons essayé de trouver dans les comptes administratifs une année où il y avait eu un tel excédent de fonctionnement, on n'avait pas trouvé, on n'avait pas cherché non plus très loin. Et donc tout ce travail a été anéanti par cette provision parce que c'est en gros une année d'excédent de fonctionnement que nous devons provisionner. Alors on le fait parce qu'il n'est pas question de laisser aux années suivantes le poids de ce risque. Mais donc ça veut dire quand même que c'est une année d'excédent que nous provisionnons, que nous ne pouvons pas consommer sur des besoins en investissement. Nous le verrons lors de l'élaboration du PPI, ils sont quand même colossaux. Nous parlions tout à l'heure de 5 000 000 d'euros sur l'agenda d'accessibilité programmé... Je pense que l'on a 6,5 millions de voirie en urgence à réaliser, sur l'étude de téléphonie, sur la sécurisation des sorties d'école, enfin vous savez la liste est longue et l'éclairage public... Donc c'est vrai que lorsque nous avons préparé le budget supplémentaire c'est un peu décourageant de se dire... On a toujours l'impression de courir après le train mais je ne sais même pas si on pourra rattraper. J'ai l'impression qu'on le prend dans la figure régulièrement. Enfin voilà, donc je ne parlais pas trop de ce contentieux. Les plus anciens ici savent à peu près de où il vient, nous avons missionné un avocat. Donc là aussi il y aura des coûts. Parce que c'est d'une très grande complexité. Donc nous travaillons, nous bagarrons, nous allons nous bagarrer pour voir les responsabilités des uns et des autres en la matière.

Donc nous pouvons passer à la page 9 pour la section d'investissement et là aussi en allant voir d'abord les postes d'investissement. Donc au niveau des subventions, le chapitre 13 « subventions d'investissement » pour 176 600 euros de crédits alors un fonds de concours de la CAD que nous sommes allés chercher de 164 000 euros et la DETR dont nous parlions tout à l'heure, 12 600 euros pour l'éclairage des équipements sportifs. Les « excédents de fonctionnement capitalisés » le chapitre 1068, donc là ce sont les décisions budgétaires du compte 2015 que nous reportons dans notre budget supplémentaire de 1 192 293,82 euros et enfin donc 51 000 euros de produits de cession d'immobilisations, donc ça c'est le terrain de la rue du Jardinage dont nous avons là aussi déjà délibéré ici.

Et donc nous constatons également le virement de la section de fonctionnement que nous avons vu lors de l'examen de la section de fonctionnement, 178 702 euros et la fameuse provision dont nous venons de parler de 1 968 079 euros inscrite en dépenses de fonctionnement et que nous inscrivons en recettes d'investissement. Au niveau des dépenses d'investissement, nous pouvons là aussi aller voir le détail, donc page 20-21.

Alors le chapitre 20, 219 604 euros de crédits supplémentaires, de propositions nouvelles au niveau des immobilisations incorporelles. Donc là c'est notamment beaucoup de frais d'étude, et je vous disais tout à l'heure, notamment 76 000 euros sur une étude pour la chaufferie qui date de 2009 et nous avons reçu la facture de la CAD cet été. Et après donc l'ensemble des assistances à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des projets municipaux, sur Rousseau, sur Foucaut, sur les terrains synthétiques, sur l'agenda d'accessibilité programmée, la sécurisation des sorties d'école, l'éclairage public.

Au niveau du chapitre 204, « subventions d'équipements versées », 85 000 euros là aussi un courrier que nous avons reçu de la CAD dans le cadre de la renégociation de la participation ville au déficit de l'éco quartier. Il avait été adopté le principe de geler la participation ville et de l'augmenter chaque année des recettes fiscales qui ont été générées par l'éco quartier. Donc la CAD a fait ses calculs et donc nous [...] les 85 000 euros que nous avons perçus en taxation nouvelle pour 2016-2015-2014.

Au niveau du chapitre 21, « immobilisations corporelles » 669 599,50 euros de propositions nouvelles. Donc là c'est, ce sont des dépenses que nous avons inscrites suite à des décisions du Conseil municipal notamment 227 000 euros d'éclairage public pour les rues de Douai, Carnot, Verdun. La mise en conformité de la salle Henri Martel sur laquelle nous avons candidaté pour le fonds de soutien et d'investissement local, l'éclairage public c'était sur les territoires à l'énergie positive à croissance verte. 85 000 euros également pour l'informatique, suite aux résultats de l'audit pour enclencher très rapidement une première tranche d'investissement sur la téléphonie et l'informatique. 85 000 euros pour des véhicules puisque vous le savez nous avons rendu une grande partie des véhicules en location pour passer à l'achat et faire des économies pour le compte de la section de fonctionnement. Et enfin divers, un immeuble de 9 500 euros que nous avons acheté rue Ghesquière et 40 000 euros de dépenses nouvelles, notamment pour les trottoirs de la rue Sembat.

Ensuite au niveau du chapitre 23 « immobilisations en cours », donc 656 203 euros de propositions nouvelles. Donc là nous sommes sur des, sur l'avenant pour la salle Carnot, 78 000 euros que nous avons également délibéré ici et nous avons aussi inscrit les recettes en fonctionnement sur les DPV. Là donc nous avons inscrit les dépenses pour le stade Bassement, 280 000 euros, pour le stade Martel 339 000 euros. Et je vous le disais également tout à l'heure dans l'introduction nous avançons bien sur Matisse, nous avons inscrit 743 000 euros de dépenses à programmer pour permettre de commencer les travaux. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce budget supplémentaire.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ? Pas de question, pas de remarque ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération, qui est page 45. Donc je vous propose d'adopter le budget supplémentaire 2016 dont le vote est opéré par chapitre. Donc je ne vous refais pas le détail. Et on vous rappelle que le présent budget supplémentaire est voté après l'adoption du compte administratif 2015 et le vote de l'affectation des résultats de l'exercice 2015. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

6- garanties d'emprunt et notamment le transfert de trois garanties d'emprunt accordées par la commune à Maisons & Cités Habitat ay profit de la société Maisons & Cités SOGINORPA

M. le Maire : Nous sommes page 47, une délibération à caractère purement administratif qui vise à opérer un changement de personne morale de droit privé bénéficiaire des garanties d'emprunt. Comme la note de synthèse vous l'explique, je vous rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance de décembre 2014, a adopté le principe de ne plus octroyer de garanties d'emprunt aux personnes morales de droit privé, puisqu' avant cette date, la commune avait déjà accordé 60 garanties d'emprunt. Au titre de celles-ci figurent trois garanties qui ont été octroyées en novembre 2009 à « Maisons & Cités Habitat » par la Commune pour des logements situés Cité du Niveau. Or, le conseil d'administration de Maisons & Cités a décidé en février 2016 de céder son patrimoine Maisons & Cités Habitat à SOGINORPA et la caisse des dépôts accepte le transfert des prêts mais sous réserve du maintien des garanties initiales d'où les demandes formulées en la matière début juillet par

Maisons & Cités Habitat. Nous vous proposons donc d'accéder à cette demande puisque l'octroi de garantie était antérieur à la décision de décembre 2014 et que les investissements ont été réalisés. Donc nous avons mis en pièce jointe page 53 à 56 les courriers de demande de transfert de garantie de Maisons & Cités et donc dans la délibération page 50 on vous propose de réitérer la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de trois prêts d'un montant total de 2 172 132 euros auprès de la Caisse des dépôts pour la société Maisons & Cités SOGINORPA qui est le repreneur suite au transfert de patrimoine décidé par le conseil d'administration de Maisons & Cités dans les conditions suivantes, et là vous les avait vues : trois prêts, le prêt + 115 39 49, sur lequel il reste 1 423 875,96 euros, le prêt + 115 39 50 sur lequel il reste 413 967,37 euros, et le troisième prêt le prêt + 115 39 52 avec un capital restant de 156 861 euros. Donc l'article 2 précise que la garantie accordée pour la durée résiduelle du prêt et l'article 3 rappelle que la Commune s'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt de libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt. C'est justement parce qu'il y avait ça que nous avons décidés de ne plus accorder de garantie mais celle-là il faut respecter la parole qui avait été donnée. Page 52, c'est l'article 4 et l'article 5. Le 4 qui m'autorise à signer tous les documents y afférents et notamment la convention de transfert de prêt.

Y a-t-il des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Non, donc je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc le projet de délibération et le transfert des trois garanties est adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 7- Installation d'un bloc sanitaire sur le domaine public communal au profit du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

M. le Maire : Nous sommes page 57, avec une convention financière de prise en charge de l'extension du réseau électrique pour l'alimentation électrique de l'installation. La note de synthèse vous explique, que pour faciliter les conditions de travail des personnels conducteurs du SMTD, ce dernier souhaite construire un bloc sanitaire le long du complexe Mercier,- le long de la voirie bus - sur le domaine public communal. Cette construction réclame une alimentation électrique, qui implique elle-même une extension du réseau électrique pour laquelle le concessionnaire à savoir ERDF réclame une participation à la Commune de Sin-le-Noble. Le SMTD est maître d'ouvrage du projet. Il vous est donc proposé que ce soit le syndicat qui prenne en charge les coûts relatifs à l'alimentation électrique, et une convention financière arrêtera la participation financière et les obligations respectives du SMTD et de la Commune soit la prise en charge financière par le SMTD de 8204,17 euros TTC, et 5545,90 euros pour le raccordement au réseau électrique et l'extension de ce réseau électrique. On vous a mis page 61, un plan de situation avec une petite pastille rouge pour que vous voyiez l'implantation et on vous a mis page 63-64-65 le projet de délibération sur lequel la commission n°1 compétente a émis un avis favorable unanime.

Avez-vous des questions ? Des remarques ? Non ! Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc délibération adoptée à l'unanimité merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 8- Déplacement d'un pylône électrique installé rue Croizat devant la plateforme logistique, sr la parcelle cadastrée section BR n°17 – convention financière de prise en charge du déplacement par la SCI DEP Sin le Noble

M. le Maire : Dans le même ordre d'idée nous sommes page 57. Alors dans la note de synthèse, il vous est expliqué que ce pylône électrique installé près de la plateforme logistique au rond-point des Galibot rue Croizat, a subi plusieurs dommages. Ce pylône est situé sur la parcelle cadastrée BR n°73 et se trouve dans l'angle de giration des camions et l'exploitant a demandé son déplacement au concessionnaire de service public de distribution d'électricité. Le pylône peut être déplacé de la parcelle BR 73 vers la parcelle BR 17, et la SCI DEP Sin-le-Noble souhaite prendre en charge les 2 763,55 euros qui correspondent au coût de ce déplacement. Et on vous précise qu'une convention financière viendra fixer les modalités financières de cette prise en charge. On vous les a mis là aussi page 71-72 : un extrait du plan

cadastral et un plan de délimitation. Dans la délibération il vous est proposé le déplacement du pylône de la parcelle BR 73 vers la parcelle BR 17 et d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement par la SCI DEP Sin-le-Noble porteuse de l'enseigne SIMASTOCK. Et l'article 2 vous propose de décider de formaliser les obligations financières qui en découlent au moyen d'une convention financière et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes. Sachant que je vous rappelle, comme à chaque fois, que les éventuelles dépenses susceptibles d'être générées seront prélevées sur les crédits communaux en son budget, chapitre 011. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Non ! Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc ce projet de délibération est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **IV/ POLITIQUE DE LA VILLE, VIE DES QUARTIERS**

#### **9- Dotation politique de la ville 2016 – Réhabilitation de la salle des sports Joliot Curie du quartier du Bivouac**

M. le Maire : Donc la délégation suivante, politique de la ville, vie des quartiers dont le rapporteur est Didier CARREZ, mais je vous ai signalé tout à l'heure qu'il était souffrant ce jour, j'ai convenu avec lui, parce qu'il est très attaché à la démocratie participative et que la nous avons le temps, par contre nous devons être rapide sur la première délibération, la DPV la Dotation Politique de la Ville donc je vous propose si vous êtes d'accord, comme on est pas contraint par des délais, de reporter au prochain Conseil municipal l'évaluation des conseils de quartiers et la délibération valant prise d'acte du premier bilan du fonctionnement des conseils de quartiers. Et de ne juste, dans cette délégation, délibérer que sur la dotation politique de la ville. Nous vous proposons cette année sur la réhabilitation de la salle des sports Joliot Curie du quartier du Bivouac. Donc nous sommes page 79, et la note de synthèse vous rappelle que la Commune de Sin-le-Noble est éligible à la dotation politique de la ville qui remplace l'ancienne dotation de développement urbain la D.D.U. La ville souhaite déposer à ce titre un dossier qui vise à la réhabilitation de la salle de sports Joliot Curie du quartier du Bivouac. C'est une installation qui est très fréquentée, qui est insuffisante aujourd'hui dans ses équipements, qui est inadaptée aux différentes pratiques sportives et qui implique là aussi une remise aux normes, que ce soit en termes de sécurité ou d'accessibilité. On vous met le détail des heures d'ouverture de la fréquentation de cette salle qui est très utilisée, qui est ouverte de 8h00 à 22h00. Elle est utilisée par les écoles, le collège, l'AS Sin Foot, la gymnastique, les associations de foot en salle, le tennis de table, et, à la demande, sur différents événements sportifs. Le projet est estimé à 880 500 euros HT donc 20% à charge de la ville, vous savez que nous allons toujours chercher les dotations politiques de la ville au taux d'intervention maximal de 80% pour laisser un reste à charge minimale aux finances de la Commune. Donc un taux d'intervention DPV de 80% soit 704 400 euros HT et un auto financement de la Commune de 20%, 176 100 euros. On vous a mis le plan de financement au niveau des dépenses cette fois-ci, 517 500 euros pour la réhabilitation, 232 000 euros pour l'extension, les frais de sondage et d'études pour 12 000 euros, des frais d'honoraires de conduite d'opération pour 96 000 euros, et 23 000 euros d'aléas. Donc au niveau du dossier technique, là aussi il a été présenté à la commission compétente, simplement insister que la salle se trouve dans le quartier du Bivouac donc qui est un quartier ciblé en géographie prioritaire ; rappeler que la salle a été construite en 1976, qu'elle faisait à l'époque partie d'un ensemble scolaire mais que cet ensemble scolaire est devenu traversant par la création de la rue du 8 mai 45 pour connecter un lotissement qui a été construit postérieurement ce qui engendre donc des problématiques de sécurité puisque l'entrée de la salle se fait par une rue ouverte à la circulation et également des difficultés d'accessibilité. Et enfin préciser que la salle ne répond plus aux normes de sécurité et qu'elle présente de très nombreux signes de vétusté. C'est l'ensemble de nos bâtiments communaux qui présente ces signes de vétusté. On nous signale des fuites de toiture, des briques de béton qui se désolidarisent et donc qui chutent, un accès par la route qui est très problématique, un local TGBT qui sert de local de rangement, un problème d'accessibilité aux personnes handicapées, des problèmes de chauffage, des problèmes d'éclairage, des revêtements de sol qui sont arrachés et un manque de place pour le rangement des équipements sportifs. Donc vous voyez, il y a de quoi faire. Donc nous avons déposé un dossier pour 880 500 euros HT. Donc c'est l'objet de la délibération qu'il vous est proposé d'adopter page 81, en décidant au niveau de l'article 1<sup>er</sup> de proposer le projet qui est porté par la Commune au titre d'un financement dotation politique de la ville, la réhabilitation

de la salle Joliot Curie 880 500 euros HT, et des recettes 80% DPV et 20% Commune. Donc une DPV à 704 400 euros HT. Décider de réaliser le projet en fonction de l'avis qui est émis par l'Etat et solliciter donc cette subvention Dotation Politique de la Ville au taux maximum de 80% et prendre en charge l'autre partie de la dépense et m'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette opération en rappelant comme à chaque fois, qu'effectivement, pour réaliser ces dépenses, il faudra les prélever sur des crédits qui ont été préalablement inscrits au budget communal.

Y a-t-il des questions ? Des remarques sur cette délibération, sur ce projet ? Donc vous voyez chaque année nous avons fait sur Rousseau, sur Foucaut, sur la salle Carnot que nous terminons, et là donc nous sommes sur la salle Joliot Curie au niveau du fonds de soutien de l'investissement local, la DDU, il y a Matisse, la salle des fêtes, donc nous continuons de rattraper le retard en matière d'entretien des équipements municipaux que ce soit en termes de voirie, d'éclairage public, et également des bâtiments municipaux.

Pas de questions ? Pas de remarques ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des votes contres ? Des abstentions ? Non ! Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Donc la délibération suivante, si vous en êtes d'accord de la laisser présenter par celui qui est à la baguette Didier CARREZ, sur cette belle dynamique de la démocratie participative et des conseils de quartiers, je vous propose de la décaler au prochain Conseil municipal.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **V/- CULTURE**

#### **11- Frais de scolarité – école de musique / théâtre / espace danse – Demande d'exonération/réfaction**

M. le Maire : Nous passons à la délégation culture, dont le rapporteur est Caroline FAIVRE avec une seule délibération, nous sommes page 89. Sur des frais de scolarité, des demandes d'exonération et de réfaction. Donc Caroline va vous expliquer tout ça.

Mme FAIVRE : Bonsoir à toutes et à tous, je ne vous présente plus l'Ecole de musique, théâtre, danse qui regroupe aujourd'hui quasiment 500 élèves et qui participe aux activités de la Commune et contribue au rayonnement de celle-ci sur tout le territoire du Douaisis. Alors une des priorités de cette Ecole de musique théâtre danse, c'est de développer d'une part ses activités et d'autre part l'intégration de public de tous horizons. Alors comme vous vous en souvenez, le 30 mars dernier, nous avons voté la nouvelle grille tarifaire de l'Ecole de musique, théâtre et danse et une des caractéristiques tarifaire est qu'elle distingue les élèves Sinois et les élèves extérieurs. Ce qui permet certes de dispenser un enseignement de qualité, tout en prenant en compte la notion de territoire. Alors c'est justement la présente distinction de territoire, qui motive la demande d'exonération ou réfaction que nous avons reçue et que vous trouverez ci-jointe, donc en page 92. Alors cela concerne un élève de l'Ecole de musique, un élève qui est inscrit à l'école depuis 8 ans en batterie, et je dois vous préciser qu'il est en situation de handicap. Donc ce jeune homme était domicilié jusqu'à présent chez ses parents à Sin le Noble, et il vient de déménager à Cantin, pour lui faire suivre son enseignement et il est hébergé dans un foyer. A ce titre, comme il est maintenant domicilié à Cantin, il ne peut plus bénéficier du tarif qui lui était octroyé quand il était à Sin le Noble. Alors c'est quelqu'un qui est en situation de handicap, qui bénéficie d'une allocation de handicap, et forcément, ça vient fortement impacter ses finances personnelles. Alors nous devons en tant que Conseil municipal, statuer sur cette demande de dérogation ou de réfaction.

M. le MAIRE : Merci Caroline. Une petite précision, c'est que le projet de délibération a été déposé sur table avec une petite modification.

Alors on note pour le procès-verbal l'arrivée de Monsieur WOSINSKI.

Et donc le projet de délibération a légèrement été amendé parce qu'il y avait un article 2, page 92 qui précise que les dépenses correspondantes seront prélevées au chapitre 011 du budget communal sauf qu'il n'y a pas de dépenses correspondantes. La nouvelle délibération qui vous est proposée sur table a été amputée de cet article 2. Voilà donc je vous propose de délibérer sachant qu'effectivement comme le disait Caroline,- qui vous a expliqué les tenants et les aboutissants de la demande - malgré tout ce pouvoir discrétionnaire relève de la compétence

du Conseil municipal. Cela revient à créer un tarif spécifique. C'est pour ça que nous sommes obligés de passer en Conseil municipal. Et donc nous proposons à l'article 1 de faire bénéficier d'une réfaction des frais de scolarité 2016, c'est-à-dire que cet élève, qui est extérieur à Sin le Noble pour des raisons qui sont évidentes pourrait bénéficier du tarifs sinois. Tout le monde est d'accord pour cette proposition ? Donc adopté à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **VI/- RESSOURCES HUMAINES**

#### **12- Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter de la même date**

M. le Maire : Dernière délégation qui va faire l'objet de trois délibérations. Nous sommes page 97, la note de synthèse vous explique qu'un agent de la collectivité sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe précédemment employé sur un poste technique de restauration et d'entretien des locaux, occupe désormais un poste au sein de la bibliothèque de la Commune. Il y a un changement de filière de cet agent vers le grade d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe qui me semble opportun. Il en a d'ailleurs formulé la demande. La commission administrative paritaire, - la CAP- qui a été saisie a émis un avis favorable et comme le tableau des effectifs ne comporte pas de poste vacant correspondant à ce grade, et conformément au célèbre article 34 de la loi du 26 janvier 84, qui précise que l'assemblée délibérante est seule compétente pour créer des emplois dans la collectivité, nous vous proposons donc aujourd'hui de créer un poste d'adjoint au patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et de supprimer, par parallélisme, le poste d'adjoint technique précédemment occupé en 2<sup>ème</sup> classe. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **13- Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 30 heures à compter de la même date.**

M. le Maire : Pareil page 101, une nouvelle modification du tableau des effectifs. Donc la note de synthèse vous explique cette fois-ci que c'est un agent qui est adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à 30 heures et qu'il a obtenu l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe. Et le tableau des effectifs ne comportent pas de poste vacant à ce grade. Donc le Conseil municipal du 29 mars 2011 avait validé l'extension du poste de responsable à 35 heures. Donc le Conseil municipal en 2011 avait délibéré sur un temps complet mais ça n'a jamais été acté dans le tableau des effectifs. Donc on vous propose de créer ce poste d'adjoint à l'animation 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et, là- aussi, par parallélisme, de supprimer le poste d'adjoint à l'animation de 2<sup>ème</sup> classe 30 heures à la même date.

Des questions ? Des remarques ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **14- Modification du tableau des effectifs – création de deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et suppression d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter de la même date**

M. le Maire : Donc dernière délibération page 105. Toujours une modification du tableau des effectifs. Alors dans la note de synthèse, on vous explique que deux agents qui sont respectivement ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe faisant fonction d'ATSEM, vont quitter leur fonction, l'une pour cause de retraite et pour l'autre parce qu'elle a fait valoir une mobilité interne. Donc dans le cadre d'une volonté de professionnalisation, le recrutement s'est porté sur deux candidates sur le grade uniquement accessible par concours d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe. Or le tableau des effectifs ne comporte pas de poste vacant

correspondant au grade pressenti et il faut donc créer deux postes d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et supprimer le poste d'ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc adopté à l'unanimité et avec cette dernière délibération se clôt le Conseil municipal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Je vous remercie de votre attention, de votre disponibilité et vous souhaite un bon appétit à toutes et à tous. Et juste, on me signale qu'il y a une feuille d'émargement spécifique comme à chaque fois au niveau budgétaire pour le budget supplémentaire. Donc il y a une feuille d'émargement qui passe.